

Orienter les élèves... ou leur barrer la route ?

STAGE SYNDICAL SPECIAL LYCEE

Mardi 10 avril 2018

Réforme de l'affectation post-bac, nouveau bac, réforme du lycée... le SNES FSU organise **mardi 10 avril de 9h à 17h** un stage au lycée Albert Schweitzer, à Mulhouse.

Celui-ci sera l'occasion de s'informer, d'échanger sur les réformes en cours et les moyens de les combattre. Ce stage sera animé par des militants académiques et Claire Guéville, responsable du secteur national lycée.

Pour participer à ce stage, il suffit d'envoyer un mail à s3str@snes.edu. Nous vous enverrons en retour un modèle de demande de congé pour formation syndicale, à déposer un mois avant le stage.

Signez et faites signer la pétition « Le bac a du sens ! »

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=38>

Contacts :

13A boulevard Wilson
67000 STRASBOURG
03.88.75.00.82

www.strasbourg.snes.edu

La réforme des procédures d'affectation post-bac met en place une sélection déguisée en mettant fin au droit de chaque bachelier à s'inscrire dans la filière universitaire de son choix.

Universités : de l'asphyxie budgétaire...

Le boom démographique constaté dans les lycées depuis trois ans atteint maintenant les formations de l'enseignement supérieur où 40 000 étudiants supplémentaires sont attendus chaque année. Le gouvernement actuel – comme le précédent – refuse d'accompagner cette augmentation du nombre de bacheliers et d'ouvrir des places

supplémentaires dans les formations post-bac. Cette situation a entraîné dès l'été 2017 la non-affectation de nombreux bacheliers et la mise en place d'un tirage au sort des candidats souhaitant s'inscrire dans une « filière en tension ».

Le gouvernement actuel instrumentalise cette situation pour imposer, dans l'urgence, une réforme profonde des affectations post-bac.

... à la sélection...

A défaut de créer les postes nécessaires à l'université, chaque inscription se fera désormais « dans la limite des capacités d'accueil » de chaque formation ainsi que sur la base d'« attendus ».

Les Universités pourront donc sélectionner les bacheliers sur la base de

ces « attendus » qui pourront – pour une même filière – différer d'une Université à l'autre. Les hiérarchies entre Universités en sortiront renforcées, entre les plus prestigieuses qui pourront choisir leurs étudiants, et les autres...

... à laquelle on nous demande de contribuer !

La réforme prévoit que chaque futur bachelier pourra désormais, sur la plateforme « Parcoursup », formuler jusqu'à 10 vœux non hiérarchisés (contre 24 vœux précédemment). Le gouvernement voudrait que les professeurs de Terminale participent à cette sélection et trient les élèves lors du conseil de classe du deuxième trimestre, en donnant un avis, sur chaque poursuite d'étude envisagée, en fonction des résultats partiels de la classe de Terminale, en amont du baccalauréat, avant l'examen des dossiers par les établissements du supérieur.

Mais comment donner un avis éclairé sur une formation parmi les 12 000 possibles de l'enseignement supérieur ? Comment préjuger de la réussite d'un futur étudiant ? Et au nom de quoi faudrait-il que les enseignants de Terminale se substituent aux Psychologues de l'Education Nationale qui exercent dans les lycées (PsyEN dont le ministère tente toujours de réduire le nombre) ?

Le SNES-FSU a voté contre cette réforme lors du Conseil Supérieur de l'Education du 9 novembre 2017. Il appelle les enseignants à refuser cette sélection généralisée qui privera certains de nos élèves, notamment ceux des classes populaires, de poursuite d'études supérieures.



« Muscler le baccalauréat » ... ou le dénaturer ?

D'un baccalauréat dont le rôle est minoré...

La réforme des procédures d'affectation vers les filières de l'enseignement supérieur minore le rôle du baccalauréat, qui devient un simple diplôme de fin d'étude de l'enseignement secondaire.

Le gouvernement entend profiter de cette occasion pour réformer cet examen pour la session 2021, examen qui ne serait plus constitué que de 5 épreuves terminales nationales : **l'EAF en classe de 1^{ère} ; 2 épreuves majeures en février ; une épreuve de philosophie et un grand oral en juin. Les autres disciplines enseignées seraient évaluées en contrôle continu** (c'est-à-dire la moyenne annuelle de l'élève).

Le baccalauréat perdrait ainsi sa valeur d'examen national et anonyme et ne serait plus le garant impartial du niveau des candidats puisque bon nombre de critères d'évaluation seraient décidés localement, ouvrant la porte aux pressions diverses (des chefs d'établissement, des parents et des élèves) pour « remonter » certaines notes ou choisir tel ou tel professeur.

Quelle confiance les établissements d'enseignement supérieur accorderont-ils à ces notes ? On aboutit à un baccalauréat qui ne « vaut » plus que ce que « vaut » la réputation de tel ou tel lycée et à une accentuation de la mise en concurrence encore plus grande entre établissements.

Non au contrôle continu ! Non au baccalauréat « maison » ! Le SNES-FSU revendique le maintien d'un baccalauréat constitué d'épreuves nationales, terminales et anonymes !

... à la mise en place d'un lycée « modulaire »

La réforme annoncée du baccalauréat implique, en amont, des modifications de l'organisation du lycée. Officiellement, les discussions sont ouvertes, mais les nombreuses fuites orchestrées par le ministère montrent que la nouvelle structure du lycée est déjà décidée et s'inscrit dans la logique libérale prônée par Blanquer.

Sous couvert de permettre aux lycéens de construire eux-mêmes leur parcours de formation, de façon plus souple et plus libre, le lycée « à la carte » ou « modulaire » aggraverait encore plus les inégalités actuelles, enfermant très tôt les élèves dans une spécialisation disciplinaire, et laissant les déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels, comme le montre l'exemple britannique.

Comme le laisse présager la décision du ministre de diminuer de 20 % le nombre de postes aux concours pour la session 2018, **l'objectif de cette réforme est avant tout d'effectuer de nouvelles économies budgétaires en réduisant de nombreux horaires disciplinaires. Cela ne sera pas sans conséquence sur les services des collègues.**

LES CONSTATS ET PRÉCONISATIONS DU CNESCO

« Le baccalauréat n'est pas une spécificité française. Aujourd'hui, dans les pays de l'OCDE, une très grande majorité des systèmes éducatifs pratiquent un examen national externe à la fin du second cycle du secondaire pour certifier le niveau des élèves qui quittent le système scolaire.

Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE.

Au total, le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves. »

Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire ; organisme indépendant cherchant à éclairer les politiques publiques par les acquis de la recherche sur l'éducation.

Dossier « baccalauréat », en ligne sur www.cnesco.fr, juin 2016

« PLAN ETUDIANTS » VRAI / FAUX

« Le chef d'établissement peut nous imposer la fonction de deuxième professeur principal. »

FAUX : les textes sont clairs : la fonction de professeur principal est attribuée par le chef d'établissement sur la base du volontariat. L'article 3 du décret 93-55 précise que la part modulable de l'ISOE, est « attribuée [à un] professeur, désigné avec l'accord de l'intéressé par le chef d'établissement. » Cette fonction ne peut donc en aucun cas être imposée.

« Au conseil de classe du deuxième trimestre, on conseille les élèves, on ne donne qu'un avis consultatif sur leurs vœux. Ce n'est pas de la sélection. »

FAUX : faute de temps, et de professeurs d'université en nombre suffisant pour étudier tous les dossiers, l'avis du conseil de classe de Terminale sera déterminant.

Pour preuve : *« C'est l'avis des équipes pédagogiques des lycées, éclairé par les informations qu'elles auront sur la réalité des différentes formations, qui sera le plus pertinent dans ce processus. »*

Mathias Bernard, président de l'université Clermont-Auvergne (*La Montagne*, le 22 novembre 2017).

« Les bacheliers auront le dernier mot sur leur orientation finale. »

FAUX : Il y aura 4 réponses possibles aux vœux saisis sur « Parcoursup » : oui ; oui si ; en attente ; non. Si le dossier est jugé insuffisant, l'inscription sera subordonnée au suivi d'un parcours personnalisé (réponse « oui si »). En cas de manque de places, les bacheliers dont le dossier est jugé insuffisant seront refusés (réponse « non »).

DONC :

- n'acceptons aucune pression pour devenir deuxième professeur principal !

- refusons de barrer la route à nos élèves !

